

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

CINQUIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 25 Vendémiaire.

( Ere vulgaire. )

Dimanche 16 Octobre 1796.

*Mécontentement général du peuple de Rome, occasionné par plusieurs édits désastreux rendus par le pape. — Fête de la fondation de la république, célébrée à Gênes par les Français résidant en cette ville. — Ordre donné par le gouvernement vénitien pour empêcher l'entrée des étrangers à Venise. — Extrait du discours prononcé par M. Pitt dans la chambre des communes. — Refus d'une grande quantité de moines de la Belgique de recevoir les bons avec lesquels ils pourront acquérir une partie de domaines nationaux.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## ITALIE.

*De Rome, le 19 septembre.*

Le mécontentement est si grand & si général qu'il semble que nous sommes à la veille d'une révolution. Ce qui l'a empêché d'éclater jusqu'à présent, c'est peut être l'incertitude où nous sommes d'avoir la paix ou la guerre, & la crainte de plus grands malheurs. Ce mécontentement est en grande partie l'effet des mesures prises par le gouvernement, & sur-tout de trois édits désastreux qui se sont succédés rapidement.

Par le premier, le saint pere a altéré les monnoies, dont il a augmenté la valeur de plus d'un quart, afin de les mettre au pair avec les cédules & de rembourser à moins de frais les créanciers de l'état.

Par le second édit, le saint pere s'empare non seulement de l'argenterie des églises, mais encore de celle des particuliers, à qui il ne laisse pas même des couverts d'argent. On ne peut se persuader que cette énorme quantité d'argent soit nécessaire pour payer la contribution imposée par les français : on croit que le pape profite de cette circonstance pour s'assurer de grandes ressources & résister les désordres de l'administration & du népotisme.

Un troisieme édit, plus désastreux peut-être que les autres, oblige tous les propriétaires fonciers de l'état à vendre exclusivement à l'Annone & à ses chargés de pouvoir tout leur bled, dont le prix est fixé à 10 écus le rubbi; il leur est défendu, sous des peines très-graves, de refuser en paiement les cédules, qui perdent plus de 50 pour 100. Si à la perte des cédules on ajoute celle que l'on fait par l'altération des monnoies, il en résulte que chaque rubbi de bled se vendra à peine 3 écus. La vue du gouvernement, par cet odieux monopole, est de contenir aisément le peuple en lui procurant le pain à

bas prix; mais en ruinant les propriétaires on les met hors d'état de dépenser & de faire travailler, & le peuple ressentira les maux dont on dit qu'on veut le garantir, quoiqu'on ne songe qu'à assurer le despotisme papal.

Dans la Romagne, province la plus éloignée de la capitale & la plus voisine des Français, le mécontentement s'est manifesté d'une manière alarmante; il y a eu des mouvemens, sur-tout à Faenza, où l'on n'a osé publier les édits sur les monnoies & sur les grains.

Le plan proposé pour la formation d'une garde civique a été approuvé par la congrégation d'état dans la session de mercredi: on est occupé maintenant à l'organiser. L'état-major sera composé des personnes les plus distinguées de Rome. Le prince sénateur Rezzonico a été nommé généralissime, & les princes Adobrandini, Gabrielli & Giustiniani, colonels. Les capitaines seront pris dans la classe noble, & les lieutenans, porte-enseignes & bas-officiers dans celle des bourgeois & des riches négocians. Les compagnies seront composées d'artisans dont les curés respectifs formeront une liste raisonnée, qui contiendra des informations exactes sur leur conduite. Il y aura 32 corps-de-garde, chacun de 150 hommes: de chacun de ces corps-de-garde, il sortira de deux en deux heures, deux patrouilles qui feront la ronde dans leur district respectif pour maintenir le bon ordre tant le jour que la nuit. Outre cet armement civique, on prend toutes les mesures pour la défense générale de l'état. Le chevalier Clarelli, commandant à Civita-Vecchia, a été mandé à Rome pour recevoir les ordres nécessaires & rendre compte de l'état de la place. Le secrétaire d'état a aussi envoyé des ordres dans toutes les provinces pour lever des troupes & les tenir prêtes à marcher.

*De Gênes, le 23 septembre.*

Hier une frégate anglaise s'étant présentée devant le port, la batterie du Mole-Vieux a fait les signaux nécessaires pour l'écarter; au troisieme coup de canon à boulet, la frégate a viré de bord & pris le large. La batterie de la Lanterne accoutumée à répéter tout ce que

fait celle du Mole-Vieux , a aussi tiré plusieurs coups sur la frégate lorsqu'elle avoit déjà viré de bord , sans cependant la toucher. Le gouvernement a désapprouvé la conduite des officiers & des canonniers de service à cette seconde batterie , & a fait mettre les uns aux arrêts & les autres en prison. En fermant les ports de la république aux anglais , le gouvernement n'a pas prétendu rompre avec eux , mais seulement leur faire respecter sa neutralité. Cette exclusion est une mesure de préservation , une mesure intérieure prise jusques à une nouvelle délibération.

On ne sait pas si cette frégate anglaise a été envoyée exprès pour connoître les véritables dispositions du gouvernement de Gènes , ou bien si elle n'étoit venue que parce qu'elle ignoroit la résolution prise par le gouvernement de fermer les ports de la république aux Anglais.

On s'attend que les Anglais occuperont bientôt la petite isle de la Capraja. L'amiral Jervis envoya dernièrement au commandant du fort des dépêches que celui-ci a transmises au gouvernement. L'amiral se plaint , dit-on , de ce que cette isle est devenue l'asyle des corsaires français qui y amènent des prises , & des Corses émigrés qui vont y attendre un vent favorable pour passer en Corse. Il annonce qu'en conséquence les forces de sa majesté britannique occuperont la Capraja jusqu'à la paix.

Hier les Français ont solennisé avec beaucoup de pompe le premier jour de la cinquième année républicaine. Tous les bâtimens français qui étoient dans le port l'annoncèrent dès le matin par des salves d'artillerie qui furent répétées à midi & le soir. Le pavillon tricolor & ceux des puissances amies flottoient de tous côtés.

Le citoyen ministre Faypoult donna , le soir , dans son hôtel , une fête où le goût , la simplicité & le patriotisme régnoient également. Les salles , les appartemens & le jardin étoient ornés d'emblèmes & de trophées. On a remarqué que les quatre pavillons génois , batave , espagnol & français étoient réunis par un ruban tricolor sur lequel étoit écrit en lettres d'or *alliance*. Dans le jardin éclairé à jour on voyoit l'arbre de la liberté & l'autel de la patrie sur lequel étoit la statue de la liberté. Deux orchestres exécutoient tout-à-tour des marches ou des chansons patriotiques. On chanta aussi l'hymne italienne que le peuple chante à Milan.

Del despotic potere  
 Le compendio de la repubblica  
 Ite al foco, iniqui editti;  
 Son dell' uomo i primi dritti  
 Eguaglianza e liberta.

A neuf heures commencent les danses républicaines qui furent interrompues à minuit par un souper qu'assaisonnoit l'esprit d'égalité & de liberté.

Il y avoit à cette fête , qui mérite une description détaillée , un concours très-nombreux de spectateurs. Le ministre du roi de Sardaigne , le chevalier de Nosis , y a aussi assisté ; mais il s'est retiré de très-bonne heure.

*Du 24.* — On vient d'apprendre que les Anglais ont débarqué à l'isle de Capraja avec 600 hommes : quatre corsaires français qui y ont été surpris ont brûlé leurs bâtimens & se sont retirés dans le fort ; mais ils n'y seront pas long-tems en sûreté , s'il est vrai , comme on l'assure , que le fort d'ailleurs très-foible soit dépourvu de vivres & de munitions de guerre , & qu'il ne puisse tenir que peu de jours.

Il paroît certain que les Anglais ont commencé leur

entreprise contre Capraja , avant qu'ils pussent savoir qu'ils étoient exclus des ports de la république. Cette invasion d'un domaine génois n'est donc pas la suite d'une rupture , mais une nouvelle violation de la neutralité de Gènes.

*De Venise , le 27 septembre.*

Il y a dans les eaux de Venise , à douze mille de cette capitale , huit frégates françaises , dont quatre sont en observation & quatre en course. Elles se sont portées ici de vivres & d'eau , & elles prendront bientôt le large.

On ne laisse plus aborder à Venise aucun étranger tant pour être plus sûr que la tranquillité ne soit pas troublée , qu'à cause du renchérissement des denrées. Le séjour des armées dans la terre ferme se fait sentir par ses effets dans la capitale.

Le gouvernement est occupé des moyens de trouver de l'argent pour soutenir & augmenter ses armemens. Les dons gratuits , quoique considérables , sont très-insuffisans. On a fait la proposition aux prégradi d'accorder la noblesse moyennant finance ( 100 mille ducats ). Cette proposition n'a pas encore passé , & sera probablement rejetée , parce qu'on est assez généralement persuadé qu'il ne se présenteroit pas d'acheteurs.

*De Livourne , le 29 septembre.*

On mande de Rome que , peu de tems après le départ des commissaires français , Ragant Cacault a été arrêté comme otage. Cette dernière nouvelle mérite peu de croyance. Il ne paroît guere probable que sa sainteté en vienne à une rupture ouverte avant que le directeur ait manifesté ses dernières intentions. On ne compte pas , au reste , pour quoi le gouvernement français , si avouoit réellement faire la guerre à Naples , lui ait donné le tems de faire des préparatifs considérables. Si n'a pas les moyens d'envoyer une armée vers le midi de l'Italie , il est donc prudent de conclure la paix & de tenir des circonstances plus favorables pour exiger l'extinction des anglais. On ne peut se dissimuler que la cour de Naples ne rassemble des forces imposantes , au moins en nombre , & qu'elle ne trouve de l'appui dans le fanatisme des peuples , qu'on attise de toutes parts avec beaucoup d'activité & d'adresse.

A N G L E T E R R E.

*De Londres , le 7 octobre.*

Nous aurions souhaité pouvoir donner avec plus de détail les discours prononcés à la chambre des communes ; mais ils sont d'une telle étendue qu'ils excéderoient de beaucoup l'espace que nous pourrions leur consacrer dans cette feuille. Nous allons , en revenant sur quelques parties du discours de M. Pitt , faire connoître les merveilles qui peuvent fournir quelques conjectures sur les vues & les intentions du ministère anglais dans la présente négociation.

M. Pitt a présenté le tableau des ressources actuelles de l'Angleterre & de la prospérité de son commerce ; il a avancé que l'exportation des manufactures avoit surpassé cette année celle des années les plus florissantes de paix , si l'on excepte une seule , & que , quant au commerce étranger , jamais il n'a été porté plus loin.

Malgré les inconvéniens momentanés qui peuvent résulter du défaut d'espece circulante & les embarras qu'il

peut occasioner dans les transactions particulières, aussi bien que dans les opérations ordinaires de finance, nos ressources appliquées à tous les objets de dépenses sont entières, sont intactes. Ces sources réelles de notre prospérité, notre travail productif, notre industrie, notre habileté dans les arts & dans les manufactures, notre crédit & notre capital demeurent encore assurés & solidés; il n'y a rien là de creux, rien de foible, rien d'éphémère, rien dont notre ennemi puisse tirer le moindre rayon d'espérance ou de contentement, rien qui ne doive inspirer à cette chambre, à toute la nation des motifs de confiance & d'orgueil. Voilà les considérations qui doivent nous inspirer vigueur & fermeté; si l'insincérité, l'ambition, l'arrogance de notre ennemi faisoient avorter cette négociation que nous entamons aujourd'hui avec le desir d'une paix honorable & solide.

M. Pitt a répondu de la manière la plus satisfaisante au reproche que lui avoit fait M. Fox d'éviter de parler du directoire de France. Ce reproche, a-t-il dit, est dénué de tout fondement, puisque la chambre vient d'être informée qu'on s'étoit adressé au directoire de France pour avoir un passe-port pour un négociateur, & que ce passe-port avoit été envoyé. Est-il une manière plus positive de reconnaître le directoire de France?

M. Pitt a parcouru d'autres objets du discours de son adversaire. M. Fox s'étoit servi de cette expression, qu'il espéroit que le gouvernement tireroit des leçons de l'adversité. Ces leçons, a repris M. Pitt, peuvent varier suivant la tournure des esprits, & les différentes manières de penser. Je ne veux point discuter ici combien nous sommes loin de cet état d'adversité dont on a parlé; mais j'appelle à cet égard l'attention de ceux qui peuvent froidement réfléchir sur la situation passée & présente de ce pays. Sur quoi peut-on appuyer la preuve de notre adversité? Ce n'est point sur la diminution de nos ressources ni sur la perte de nos possessions étrangères. Non, nous ne sommes point appauvris ni dans les Indes orientales, ni dans les Indes occidentales; & n'est-ce pas là le plus grand objet de notre gloire?

Notre marine, je suis fier de le dire, a été élevée à un degré de supériorité qu'elle n'avoit encore atteint dans aucune guerre précédente; tandis que celle de l'ennemi est à peu-près détruite. Si nous ne trouvons point là des preuves d'adversité, cherchons-les ailleurs. Si l'honorable membre a entendu parler des pertes de nos alliés, il me semble qu'on peut en tirer une induction toute opposée à celle qu'il produit. En effet, si les succès constants de notre marine pendant quatre années ne nous donnent pas contentement, comme l'a dit l'honorable membre, les moyens de faire une paix triomphante, ils nous procurent le plus précieux avantage. Intimement liés avec nos alliés, puisque la position de cette île ne nous a pas permis de faire sur le continent des efforts assez puissans, nous obtiendrons, par le moyen de nos conquêtes éloignées, contre-balancer les pertes que la violence destructive de notre ennemi a fait éprouver à nos alliés, & leur donner les moyens de traiter de la paix à des conditions sages & équitables. Non, notre politique ne doit point être confinée aux seuls intérêts privés de cette île; elle doit avoir une base plus large & plus générale. Il a été un tems où l'honorable membre témoignoit de l'inquiétude pour ces principes; il peut se rassurer complètement par notre conduite: quelques soient les pertes de nos alliés, c'est pour nous au moins un

grand sujet de consolation, de penser qu'il est impossible d'en attribuer la moindre partie à un défaut d'énergie & de vigueur dans les mesures que nous avons prises.

S'il falloit considérer les succès récents de l'Autriche avec la précision géographique, je conviens avec l'honorable membre qu'on n'a point encore reconquis exactement autant de territoire qu'il en a été perdu au commencement de la campagne; mais si ce n'est pas sur la seule étendue du territoire acquis ou conservé qu'il faut porter son jugement, je le demande: n'est-ce rien que la destruction de ces armées mêmes, par lesquelles ce territoire a conquis? N'est-ce rien que l'établissement de ce principe, que la valeur disciplinée l'emporte à la fin sur ces efforts violens & extravagans auxquels les français ont dû tous leurs succès momentanés? N'est-ce rien que ces leçons acclamatives données par les français à ces pays qu'on soupçonnoit d'être attachés à leurs principes, & d'avoir appelé leurs armées; ces leçons qui leur ont été données des efforts pratiques du républicanisme? Compte-t-on pour rien l'expérience acquise par ces puissances qui avoient cherché leur sûreté dans une neutralité qui leur a été si funeste? Compte-t-on pour rien enfin, que les français après avoir conquis la moitié de l'Allemagne, en aient été si vivement chassés; n'ayant après eux que la trace de leurs fureurs & l'indignation de leur conduite? De telles acquisitions sont à mes yeux plus importantes que la prise d'une forteresse ou la possession d'un district. On parle des leçons de l'adversité; mais s'il y a quelque mérite à l'endurer, il y en a encore plus à la surmonter; & voilà les immortels exemples que l'Autriche, dans sa conduite ferme & magnanime, a laissés à postérité.

La modération a souvent été un voile pour la foiblesse, mais la persévérance & la *fortitude* dans une cause juste sont rarement sans succès. Durant le cours de cette guerre, l'Angleterre s'est toujours élevée dans la persévérance & dans ses ressources légitimes, fondées sur la plus solide opulence, tandis que notre ennemi s'est ruiné en recourant toujours aux expédients les plus violens & les plus désespérés. J'espère donc que nous allons montrer ce degré de confiance résultant de la connoissance de nos ressources & des avantages de notre position; & tandis que notre ennemi poursuit sa carrière de succès & de gloire, nous ne négligerons rien de ce qui peut contribuer à notre sûreté présente & à notre future prospérité.

## BELGIQUE.

De Bruxelles, le 21 vendémiaire.

Du côté du Haut-Rhin, il continue de defiler journellement des troupes républicaines vers le Hundsruock; le général Klber, qui commande sur ce point, vient d'établir son quartier-général à Binkenfeld. Du reste, à l'exception de plusieurs affaires de postes qui ont eu lieu entre les autrichiens & les français dans les environs d'Alzey, tout est assez tranquille; mais de cette tranquillité apparente qui présage de grands coups.

Dans les environs de Neuwied, depuis que cette ville a été déclarée neutre, il ne s'est rien passé d'important. Les Français & les Autrichiens fréquentent également Neuwied, moyennant une permission de leurs chefs; & dans toutes les occasions les officiers, qui ont appris à s'estimer mutuellement dans les combats, se donnent des marques de bienveillance & d'amitié.

Hier & avant-hier des commissaires se sont transportés dans la plupart des couvens de cette ville, pour y donner à chaque religieuse des *bons*, conformément au décret du corps législatif : ces individus pourront se procurer des parties de domaines nationaux équivalentes à la valeur de ces *bons*. Les capucins, les récollets, & un grand nombre d'autres moines ont refusé de recevoir ces *bons*, prétextant qu'au sortir de leurs maisons & jusqu'au moment de les réaliser en terres, & que ces terres produisent un revenu quelconque, ils ne pourront ni s'habiller décemment, ni subsister, se trouvant dépourvus de toutes ressources. Il faut convenir en effet que la loi ne prévoit rien à cet égard. Quand Joseph II supprima des couvens, chaque individu, en sortant de sa maison, recevoit un habillement complet, du linge & une certaine somme d'argent; de sorte qu'il pouvoit attendre l'échéance du premier quartier de sa pension. Aujourd'hui on donne à ces infortunés un morceau de papier & on les chasse de chez eux ! Convenons que cela n'est ni humain, ni politique. Je ne suis ni l'apologiste des rois & encore moins celui des moines; mais est-ce donc parce qu'on est républicain une raison d'être injuste & inhumain? Faut-il que les souverains, le sujet éternel de nos diatribes, nous donnent l'exemple de l'humanité & de la justice? Je le répète, en rejetant dans la société cette foule d'habitans des cloîtres, il est du devoir du gouvernement, qui s'empare de leurs biens, de pourvoir à tous leurs besoins : s'il ne le fait pas, qu'il ne s'en prenne qu'à lui des malédictions dont il sera accablé.

## FRANCE.

*De Strasbourg, le 14 vendémiaire.*

Il arrive ici continuellement de nouvelles troupes pour couvrir la rive gauche du Rhin. Aussi nous sommes dans la plus parfaite sécurité. Nous ne craignons rien non plus pour la brave garnison de Kehl. Le quartier-général de l'armée du Rhin est entre Piparach & Schafausen. Les troupes, qui gardoient les lignes de la Queich, se sont repliées sur Landau, qui est dans un très-bon état de défense. Quelques Wissembourgeois qui s'étoient réfugiés ici, viennent d'être avertis qu'ils pouvoient retourner dans leurs foyers, dont l'ennemi a été chassé par les gardes nationales des environs. Pichegru est arrivé en cette commune.

*De Paris, le 24 vendémiaire.*

L'installation de la haute-cour s'est faite à Vendôme le 14 de ce mois. L'un des accusateurs nationaux, le citoyen Vieillard, & le citoyen Gandon, président, ont prononcé chacun un discours d'un ton sage & approprié à la circonstance. Plusieurs des prévenus ont présenté une requête pour décliner la juridiction de la haute-cour & demander d'être renvoyés par-devant les juges ordinaires. Le rapport & la discussion de ce déclinaire sont renvoyés au 19. Dans cet intervalle, les accusés seront interrogés en particulier; quelques-uns l'ont déjà été.

Suivant des lettres de Suisse, on a vu arriver dans le canton de Bâle & celui de Schaffouse un grand nombre d'officiers & de soldats français dans un grand état de délabrement & de pénurie. Ils ont été forcés d'entrer sur le territoire helvétique pour éviter la poursuite des autrichiens & sur-tout des paysans du Tyrol, dont l'acharnement est inexprimable.

## CORPS LÉGISLATIF.

## CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

*Séance du 24 vendémiaire.*

Des locataires adressent encore une pétition au conseil sur les prix exorbitans que leur font payer leurs propriétaires. — Renvoyé à une commission chargée déjà d'examiner de pareilles plaintes.

Le conseil ajourne divers projets de résolution. L'un en très grand nombre d'articles, est relatif aux créances des émigrés; l'autre tend à rétablir pour les professeurs émérites de l'université de Paris, la pension à laquelle ils avoient droit après vingt ans de service.

Un commissaire du directoire exécutif, dénonce au conseil, comme coupables de forfaiture trois juges-de-peace qui ont décerné des mandats d'arrêts sans en énoncer les motifs & sans citer la loi.

Renvoyé à une commission.

Le conseil, par une résolution, autorise le préposé aux archives judiciaires de Paris de délivrer, moyennant un droit qui ne pourra excéder 6 livres, expédition des titres dont ils auront besoin aux citoyens qui n'ont pu se pourvoir dans les délais déterminés.

Le conseil se forme en comité général; c'est pour entendre le rapport sur le traité fait avec le roi de Naples.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen ROGER-DUCES.

*Séance du 24 vendémiaire.*

Le conseil approuve trois résolutions.

La première annule comme illégales les élections de deux juges de paix, faites par la commune de Bedarioux.

La seconde destine un bâtiment situé sur le port de Nice à la perception des droits de douanes.

La troisième casse un arrêté du représentant Pelissier, comme contraire aux lois.

Le conseil rejette une résolution qui mettoit une somme de 50 mille liv. à la disposition de l'archiviste du corps législatif, attendu que le conseil des cinq cents avoit pris cette résolution sans avoir entendu préalablement son commissaire aux archives.

*Bourse du 24 vendémiaire.*

Mandat, 4 liv. 8 s., 7, 6, 7, 7½, 7, 6½, 6, 5, 5½, 5, 5½, 6, 6½, 5.